



Les contrats de ville 2000-2006 à la croisée des enjeux de cohésion sociale et territoriale

juin 2001

Les cahiers du DSU

Les **contrats de ville** de la génération 2000-2006 ont à peine un an. Après deux années de préparation et de transition, des élections locales qui ont installé les équipes pour six ans, a commencé l'épreuve (la preuve) de la mise en œuvre. *Les cahiers du DSU*, à travers ce trentième numéro (la maturité ?), ont voulu tenter un triple objectif – le meilleur moyen de n'en traiter aucun diront les esprits avertis ou chagrins.

Donner quelques repères sur la politique de la ville, sa nature, et montrer sa réalité en Rhône-Alpes. Un bref descriptif des vingt-et-un contrats de ville et des dix-neuf conventions locales d'application de l'agglomération lyonnaise, un abrégé de l'histoire de la politique de la ville, des repères bibliographiques pour aller plus loin, l'article de Marie-Christine Jaillet sur les oscillations de la politique de la ville et sa nature incertaine, tableau dans lequel se retrouveront nombre de professionnels.

Observer les modalités du changement d'échelle – des quartiers aux agglomérations –, les avancées et les questions à résoudre, les incidences sur l'organisation de la maîtrise d'œuvre. Ce point fait une large place aux contrats de ville et acteurs de Rhône-Alpes : la diversité des situations, leur nombre, de même que celui des professionnels engagés dans cette politique, constituent un « échantillon » remarquable. L'enquête sur les professionnels et l'organisation des équipes de maîtrise d'œuvre permet de prendre la mesure des évolutions, c'est un matériau de base qui pourra encore être enrichi, complété, analysé.

Évoquer quelques thématiques « récurrentes » dans la politique de la ville. Liste tout à fait partielle – certaines questions comme le développement économique local, le renouvellement urbain ou l'action sociale ont fait ou feront prochainement l'objet de numéros des *cahiers du DSU*. Choix de traitement résolument subjectif entre points de vue et mises en garde – « la citoyenneté ne s'apprend pas, elle s'exerce ! » (M.-C. Jaillet), scénario sur l'intégration des étrangers en 2050 (M. Monteiller) –, mais à la fois pratique quand il s'agit de recours à la statistique (É. Zucker-Rouvillois), de prévention situationnelle, de gestion de proximité, ou de services publics. Voilà pour les intentions.

« Bons élèves » comme souvent grâce à l'engagement et aux savoir-faire des acteurs professionnels et élus, les contrats de ville rhônalpins sont structurés à 80 % au niveau des agglomérations, ils intègrent pour la plupart les grandes thématiques dans le cadre de dispositifs sectoriels, partout des « territoires priori-

taires » sont identifiés d'une manière ou d'une autre. Cependant, la période actuelle est riche d'interrogations et de tensions dont se font l'écho les uns et les autres. Une fois l'énergie mise sur l'élaboration formelle des contrats, sur la mobilisation du système d'acteurs, sur la structuration du pilotage et de la maîtrise d'œuvre, la question du diagnostic territorial, de la stratégie de développement dans lequel « le quartier » aurait sa part singulière, émerge avec force (P. Bavoux). À un point tel qu'en son absence, il devient difficile de trouver des clés d'intervention et que le risque d'éclatement est grand (l'association des professionnels du DSU en Rhône-Alpes en témoigne).

La politique de la ville serait pourtant « promise à un bel avenir », c'est la conclusion (ironique ?) de M.-C. Jaillet. Les enjeux sont d'importance, « *La ville sera globale, duale, riche et pauvre à la fois, contenant son propre "tiers-monde", saisie par la montée des risques et une demande de plus en plus pressante de sécurisation et de réassurance* » (M.-C. Jaillet). Si elle ne peut résoudre à elle seule les « maux » de la société, elle a du moins une place à tenir. Il s'agit, pour la politique de la ville, comme le suggère Philippe Estèbe, d'abandonner les « *logiques de raccrochage* » et « *d'adopter une optique de développement local urbain* » avec pour objectif d'accroître les richesses du territoire et de ses habitants, sans faire l'impasse cette fois sur la dimension économique. Une optique que l'on retrouve dans les objectifs affichés du renouvellement urbain. Faire des contrats de ville l'instrument de la cohésion sociale et territoriale, tel serait donc l'enjeu des contrats de ville 2000-2006. ■

Françoise MALBOSC